



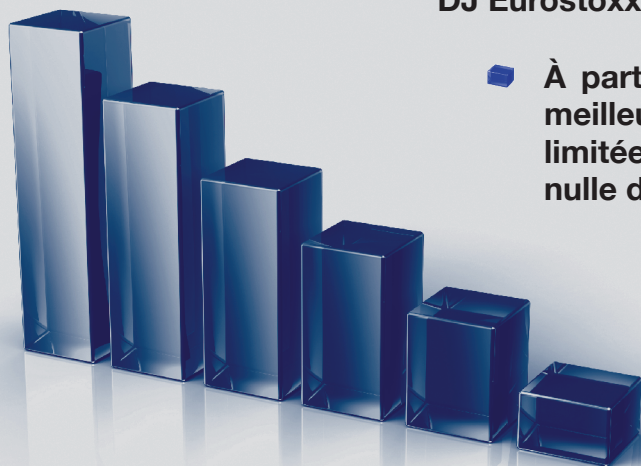
EURO COUPON

7%

■ Bénéficiez d'un coupon garanti de 7% pendant les 5 premières années.

■ Profitez d'une protection du capital initialement investi si l'indice DJ Eurostoxx 50 n'a pas baissé de plus de 25% à l'échéance.

■ À partir de la 6^{ème} année, une opportunité de cumuler le meilleur entre un coupon de 7% et la hausse de l'indice limitée à 14% en cas de performance annuelle positive ou nulle de l'indice depuis l'origine.



Instrument financier de droit anglais non garanti en capital à l'échéance

Éligibilité : Assurance-vie et compte titres

Durée d'investissement : 10 ans

Un coupon garanti de 7% les 5 premières années.

Quelque soient les conditions de marché, l'investisseur reçoit un coupon de 7% chaque année.

Un mécanisme de maturité anticipée activable à partir de la 6^{ème} année

Si la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® (*hors dividendes*) est positive ou nulle à une des dates de constatation annuelle (5 premières années exclues), un mécanisme de maturité anticipée est activé.

L'investisseur reçoit :

**100% de son capital initial
+ le maximum entre un coupon de 7% par année
et la performance positive de l'indice depuis
l'origine limité à 14%**

Une protection du capital à l'échéance jusqu'à -25% de baisse de l'indice

À l'échéance des 10 ans et en l'absence de maturité anticipée, on observe la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis l'origine (*hors dividendes*).

Si cette performance est positive ou nulle, l'investisseur reçoit :

**100% de son capital initial
+ le maximum entre un coupon de 7% par année
et la performance positive de l'indice depuis
l'origine limité à 14%**

Si cette performance est négative mais supérieure ou égale à -25%, l'investisseur reçoit :

100% de son capital initial

Sinon, l'investisseur reçoit :

la Valeur Finale¹ de l'indice DJ Euro Stoxx 50®

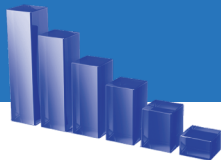
Dans ce dernier scénario, l'investisseur peut subir une perte en capital à l'échéance, à hauteur de la baisse de l'indice depuis l'origine.

¹La Valeur Finale de l'indice est déterminée en pourcentage de sa valeur à l'origine.

ACTIFINANCES

Siège : 3, rue Chardin - 75016 PARIS
Cabinet et correspondance : 40, rue de Paradis - 75010 PARIS
Tel : 01.42.88.17.87 - Fax : 09.72.11.95.72

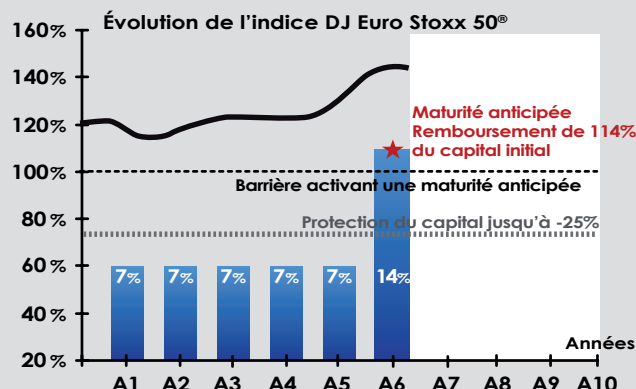
Conseil en protection sociale et ingénierie financière agréé AMF E001681



Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de ABN AMRO.

Marché haussier à moyen terme



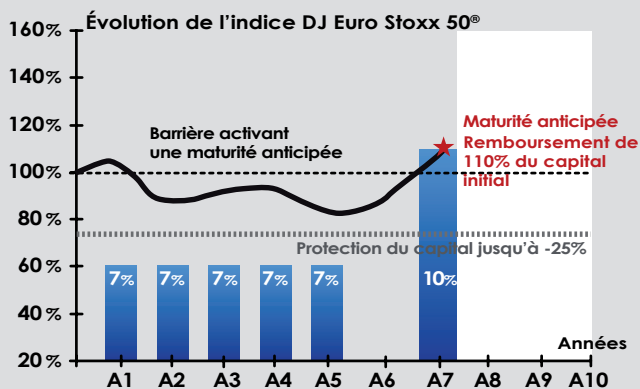
En année 6, la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est positive et égale à +40%. Le mécanisme de maturité anticipée est activé et l'investisseur reçoit :

Un coupon garanti de 7% pendant les 5 premières années.

- + 100% de son capital investi
- + le maximum entre un coupon de 7% et la performance positive de l'indice depuis l'origine limitée à 14%, soit dans ce cas 14% de coupon.

soit un TRA de 7,96%.

Marché haussier à long terme



La performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est négative à l'année 6, le produit continue sans coupon cette même année.

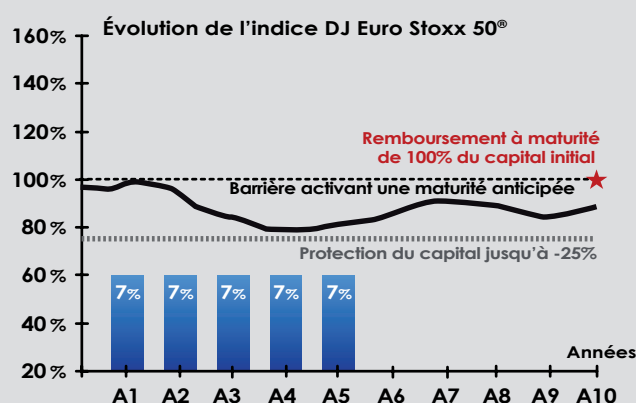
En année 7, la performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est positive et égale à +10%. Le mécanisme de maturité anticipée est activé et l'investisseur reçoit :

Un coupon garanti de 7% pendant les 5 premières années.

- + 100% de son capital investi
- + le maximum entre un coupon de 7% et la performance positive de l'indice depuis l'origine limitée à 14%, soit dans ce cas 10% de coupon.

soit un TRA de 6,48%.

Marché durablement baissier



La performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est négative aux années 6 à 10.

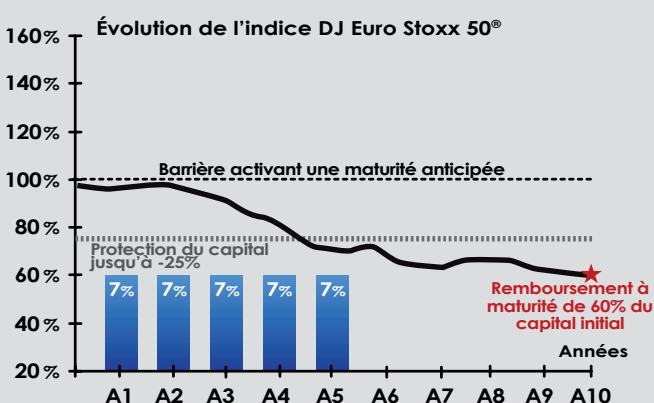
Cette performance négative est néanmoins supérieure à -25% à la date d'échéance (année 10) et l'investisseur reçoit :

Un coupon garanti de 7% pendant les 5 premières années.

- + 100% de son capital investi

soit un TRA de 3,83%.

Marché durablement et fortement baissier



La performance depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est négative aux années 6 à 10.

Cette performance négative est inférieure à -25% et égale à -40% à la date d'échéance (année 10) et l'investisseur reçoit :

Un coupon garanti de 7% pendant les 5 premières années.

- + la valeur finale de l'indice, soit 60% de capital initial

soit un TRA de -0,63%. L'investisseur subit alors une perte en capital.

Le DJ Euro Stoxx 50® : l'indice de référence des valeurs européennes

L'indice DJ Euro Stoxx 50® est composé des 50 valeurs les plus importantes de la zone euro représentant les plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie européenne. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

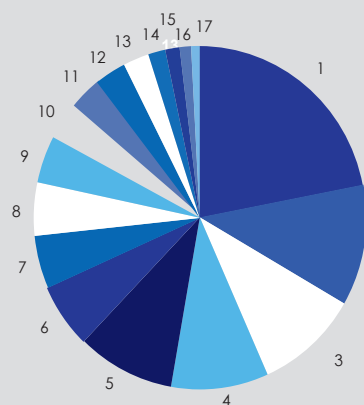
Évolution de l'indice DJ Eurostoxx 50®



LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

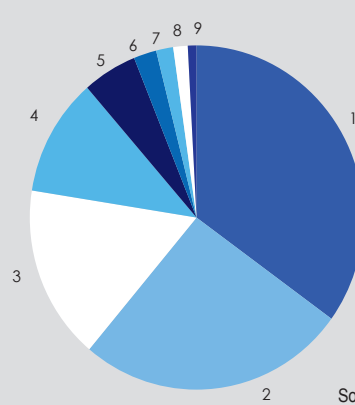
Répartition sectorielle

- 1 - Banque 21,9%
- 2 - Services publics 11,5%
- 3 - Opérateurs télécoms 9,9%
- 4 - Assurance 9,5%
- 5 - Pétrole & Gaz 9,4%
- 6 - Chimie 6,0%
- 7 - Biens & services industriels 5,1%
- 8 - Agroalimentaire 5,0%
- 9 - Technologie 4,3%
- 10 - Santé 3,4%
- 11 - Biens d'équipement 3,2%
- 12 - Construction 3,1%
- 13 - Automobile 2,4%
- 14 - Média 1,7%
- 15 - Ressources basiques 1,5%
- 16 - Distribution 1,2%
- 17 - Services financiers 0,7%



Répartition géographique

- 1 - France 34,9%
- 2 - Allemagne 26,2%
- 3 - Espagne 16,3%
- 4 - Italie 11,2%
- 5 - Pays-Bas 5,2%
- 6 - Finlande 2,4%
- 7 - Luxembourg 1,5%
- 8 - Belgique 1,4%
- 9 - Irlande 0,9%



Source : www.stoxx.com, le 12/10/2009

Avantages

- Un coupon garanti de 7% pendant les 5 premières années.
- Si la performance depuis l'origine de l'indice DJ EuroStoxx 50® (*hors dividendes*) est positive ou nulle à une des dates de constatation annuelle (*5 premières années exclues*), un mécanisme de maturité anticipée est activé. L'investisseur reçoit alors 100% de son capital initial + le maximum entre un coupon de 7% et la performance positive de l'indice depuis l'origine limitée à 14%.
- Si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé et que la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle à la date de constatation finale, l'investisseur reçoit alors 100% de son capital initial + le maximum entre un coupon de 7% et la performance positive de l'indice depuis l'origine limitée à 14%.
- Si la performance de l'indice depuis l'origine est comprise entre 0% et -25% à la date de constatation finale, l'investisseur bénéficie alors du remboursement de l'intégralité de son capital initial.

Inconvénients

- La protection conditionnelle du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 15 mars 2010, et conservant l'instrument financier jusqu'à sa maturité effective. La valeur de Euro Coupon peut être à tout moment inférieure ou supérieure à sa valeur nominale de 1000 euros fixée à l'émission. En effet, celle-ci reste fonction des différents paramètres de marché l'influençant.
- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. En effet, à la date d'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur subira une perte en capital si l'indice DJ Euro Stoxx 50® termine en baisse de plus de 25% depuis l'origine.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 6 à 10 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

Principales caractéristiques financières

Type

Instrument financier de droit anglais non garanti en capital à l'échéance

Emetteur

ABN AMRO Bank N.V.

Garantie

ABN AMRO Bank N.V.
(Aa3/A+)

Devise

EUR

Cotation

Bourse du Luxembourg

Code Isin

XS0465643756

Date d'émission

26 mars 2010

Eligibilité

Assurance-vie et compte titres

Date d'échéance

26 mars 2020

Date de constatation initiale

26 mars 2010

Période de Commercialisation

Du 15 janvier 2010
au 26 mars 2010

Valeur nominale initiale

1 000 Euros (le 26 mars 2010)

Prix d'émission

100%

Maturité anticipée

Mécanisme de maturité anticipée activable tous les ans à partir du 26 mars 2016 (*inclus*)

Sous-jacent

Indice DJ Euro Stoxx 50®
(Bloomberg : SX5E Index)

Marché secondaire

Liquidité hebdomadaire avec une fourchette d'achat/vente maximum de 1%

Commission de souscription

Néant

(Hors frais de courtage éventuellement facturés par l'intermédiaire financier)

Commission de distribution

ABN AMRO paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (*calculée sur la base de la durée de l'instrument financier*) dont le montant maximum est égal à 1% du montant effectivement placé

Avertissement

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, ABN AMRO ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur. Le produit bénéficie d'une garantie de la part de ABN AMRO. À ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit est garanti par ABN AMRO, selon les termes prévus par un acte de garantie disponible auprès de ABN AMRO sur simple demande. Dans ce cas, l'investisseur supporte infime un risque de crédit sur ABN AMRO. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. **La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.** L'émission fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au programme approuvé par la CSSF et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Le produit comporte un effet de levier c'est à dire que soit l'émetteur du produit peut emprunter des fonds pour investir plus de 100% du montant investi initialement par l'investisseur dans le(s) actif(s) sous-jacent(s) soit l'émetteur d'un sous-jacent peut emprunter des fonds pour investir plus de 100% de son actif dans d'autres actifs, ce qui implique dans les deux cas des risques supplémentaires. Ainsi, la valeur du produit amplifiera les mouvements à la hausse comme à la baisse dans la valeur des actifs sous-jacents ou dans la valeur de ces autres actifs, et le produit pourra perdre toute valeur.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (*ci-après l'«Instrument Financier»*) est proposé dans le cadre du Contrat d'Assurance-vie (*ci-après le «Contrat d'Assurance-vie»*), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance-vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents au dit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et hors frais relatif au cadre d'investissement.

Dow Jones Euro Stoxx 50®

Le Dow Jones Euro Stoxx 50® [ou tout autre indice applicable] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'État du Delaware et sise à New York, États-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs [ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique] basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

ACTIFINANCES

Siège : 3, rue Chardin - 75016 PARIS

Cabinet et correspondance : 40, rue de Paradis - 75010 PARIS

Tel : 01.42.88.17.87 - Fax : 09.72.11.95.72

Conseil en protection sociale et ingénierie financière agréé AMF E001681